

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4.                     |
| 2. Carrol HALLER     | 5. David WILSON        |
| 3. Danielle DUPRÉ    | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT : Elizabeth FEE

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 13 décembre 2023
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

5. Acceptation des comptes à payer
6. Rapports des salaires nets –2023-12
7. *Règlement numéro 2023-749 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2024 — Adoption*
8. *Règlement numé 2024-753 concernant les droits de mutations immobilières — Avis de motion*
9. *Règlement numéro 2024-753 concernant les droits de mutations immobilières — Présentation*

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

10. Nomination des mandataires pour la signature du contrat de bouclage avec la Municipalité du Canton de Hatley

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

11. Demande de participation à la municipalité du Canton de Hatley pour joindre les travaux des comités environnement municipaux sur des dossiers spécifiques
12. Abrogation *Règlement numéro 2022-650 constituant le comité consultatif de protection du patrimoine (CCPP)*
13. *Règlement numéro 2024-752 constituant le comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine — Avis de motion*
14. *Règlement numéro 2024-752 constituant le comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine — Présentation*
15. Nomination des mandataires pour la signature du protocole d'entente pour le sentier Virgin
16. Nomination d'un président, d'un président par intérim et des membres du comité de démolition

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. *Règlement numéro 2024-750 modifiant le règlement RU 2023-02 sur les stationnements — Avis de motion*
18. *Règlement numéro 2024-750 modifiant le règlement RU 2023-02 sur les stationnements — Présentation*
19. *Règlement numéro 2024-751 relatif à la circulation — Avis de motion*

**VARIA**

20. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
21. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

**2024-01-15.01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 16.

**2024-01-15.02      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 13 DÉCEMBRE 2023**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 décembre 2023 soit adopté et que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 13 décembre 2023 soient adoptés sans modification.

**2024-01-15.03      INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Recherche de candidatures CCUP
- 
- 

**2024-01-15.04      PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'a été posée concernant les sujets à l'ordre du jour.

**2024-01-15.05      ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

*(Cette résolution vise à accepter les comptes à payer de la Municipalité).*

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, DAVID WILSON , PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 15 janvier 2024 par le Service de trésorerie, d'une somme de 439 829,82\$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2024-01-15.06      RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2023-12**

ÉLUS	16 459.08 \$
PERMANENTS	43 497.42 \$
SAISONNIERS	1 859.06 \$
<b>TOTAL</b>	<b>61 815.56 \$</b>

**2024-01-15.07      RÈGLEMENT 2023-749 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2024 — ADOPTION**

*(Cette résolution vise à adopter le règlement de taxation 2024 permettant de produire les comptes de taxes).*

MOI, ANDREW PELLETIER, PROPOSE

QUE le règlement intitulé *Règlement numéro 2023-749 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2024* soit adopté

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

2024-01-15.08

**RÈGLEMENT 2024-753 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES  
— AVIS DE MOTION**

*(Cette résolution vise à donner l'avis de motion en vue de la présentation et l'adoption d'une mise à jour du règlement sur les droits de mutation immobilière).*

MOI, ANDREW PELLETIER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le *Règlement numéro 2024-753 concernant les droits de mutations immobilières* sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre à la Municipalité de percevoir les montants applicables aux mutations immobilières pour les futurs exercices financiers à compter de 2024.

2024-01-15.09

**RÈGLEMENT 2024-753 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES  
— PRÉSENTATION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de *Règlement numéro 2024-753* et ont pu en prendre connaissance;

MOI, ANDREW PELLETIER, DÉPOSE le projet de *Règlement numéro 2024-753 concernant les droits de mutations immobilières*;

QUE le *Règlement numéro 2024-753 concernant les droits de mutations immobilières* soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

2024-01-15.10

**NOMINATION DES MANDATAIRES À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE BOUCLAGE  
AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

*(Cette résolution vise à ajouter la Municipalité aux nombres des mandataires pour le projet de bouclage du réseau d'aqueduc).*

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a complété les plans et devis du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan le 27 juillet 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a procédé le 8 septembre dernier à l'ouverture des soumissions des entrepreneurs et que le plus bas soumissionnaire conforme est Grondin Excavation inc.;

ATTENDU QU' une partie du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan est située sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions - rue Laprise);

ATTENDU QU' une partie du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan passera sur les terrains de la station d'épuration, lots 4 029 743, 4 029 634 et 4 029 650 appartenant à la municipalité du Village de North Hatley mais situés sur le territoire du Canton de Hatley et qu'une servitude sera nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley devra autoriser le Canton de Hatley à effectuer le bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan situé sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions – rue Laprise);

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley assumera la totalité des coûts du secteur A du bordereau de soumissions incluant la gestion des sols contaminés et les frais indirects;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley devra accepter d'être facturée directement par l'entrepreneur, pour des fins de subvention, pour les travaux situés sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions - rue Laprise);

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'AUTORISER la mairesse, Madame Marcella Davis Gerrish et le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente intermunicipale reflétant la présente résolution et encadrant le partage des responsabilités relatif au dit projet de bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

2024-01-15.11

**DEMANDE DE PARTICIPATION À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY POUR JOINDRE LES TRAVAUX DES COMITÉS ENVIRONNEMENT MUNICIPAUX SUR DES DOSSIERS SPÉCIFIQUES**

*(Cette résolution vise à solliciter le Conseil du Canton de Hatley afin de joindre les comités environnement sur des dossiers spécifiques).*

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Environnement de la Municipalité de North Hatley travaille sur certains dossiers visant de meilleures pratiques environnementales;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley est limitrophe à North Hatley et que les enjeux d'environnement touchent les deux municipalités;

ATTENDU QUE le Conseil de North Hatley croit qu'il soit opportun de permettre aux « comités environnement » des deux municipalités de travailler ensemble à la proposition de certaines mesures visant de meilleures pratiques environnementales;

MOI, ANDREW PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité de North Hatley sollicite le Conseil de la Municipalité du Canton de Hatley afin de permettre le travail conjoint des « comités environnement » sur des mandats précis

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-01-15.12

**ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-651 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE PROTECTION DU PATRIMOINE (CCPP)**

*(Cette résolution vise à intégrer le comité consultatif de protection du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine).*

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité du Village de North Hatley que le Conseil municipal se dote d'un Comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les règles en matière de gouvernance ont évolué;

CONSIDÉRANT QU' il est important de clarifier le rôle, les responsabilités et l'implication des membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun d'abroger le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme no 2022-639 ainsi que le règlement constituant le Comité consultatif de protection du patrimoine no 2022-650;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine de façon à pouvoir rendre des recommandations sur les demandes, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c.A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que les rôles et fonctions d'un conseil local de patrimoine soient assumées par son Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel Comité en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1) ainsi qu'en vertu de l'article 154 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ, c. p-9.002);

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'ABROGER le *Règlement numéro 2022-651 Constituant le comité consultatif de protection du patrimoine (CCPP)*.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

2024-01-15.13

**RÈGLEMENT 2024-752 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE PATRIMOINE — AVIS DE MOTION**

*Cette résolution vise à intégrer le comité consultatif de protection du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine.*

MOI, CARROL HALLER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2024-752 constituant le comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine sera présenté pour adoption.

QUE ce règlement aura pour objet de préciser les fonctions, devoirs, pouvoirs ainsi que les règles de régie interne de ce comité.

2024-01-15.14

**RÈGLEMENT 2024-752 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE PATRIMOINE — PRÉSENTATION**

*Cette résolution vise à intégrer le comité consultatif de protection du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine.*

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de Règlement numéro 2024-752 et ont pu en prendre connaissance;

MOI, CARROL HALLER, DÉPOSE

Le projet de Règlement numéro 2024-752 constituant le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine;

QUE ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

2024-01-15.15

**NOMINATION DES MANDATAIRES POUR LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SENTIER VIRGIN**

*Cette résolution vise à désigner les signataires du protocole d'entente pour le don du sentier Virgin à la Fiducie de conservation Massawippi.*

ATTENDU QUE la Résolution 2022-11-17.04 déterminant le don du sentier Virgin par la Municipalité à la Fiducie de conservation Massawippi;

ATTENDU QUE les relevés d'arpentage ont été fait et que les parties sont prêtes à conclure l'entente officielle;

ATTENDU QUE des personnes doivent être mandatées afin de procéder aux différentes signatures;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

DE mandater la Mairesse, Madame Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay pour signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au don incluant notamment, mais non limitativement, l'entente de don ainsi que les documents notariés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-01-15.16

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT, D'UN PRÉSIDENT PAR INTÉRIM ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

*Cette résolution vise à nommer un président et un président par interim du comité de démolition ainsi que les membres remplaçant en cas de besoin.*

POINT RETIRÉ

2024-01-15.17

**RÈGLEMENT 2024-750 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RU 2023-02 SUR LES STATIONNEMENTS — AVIS DE MOTION**

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier l'Annexe A du règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques afin de :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

Permettre le stationnement pour une durée maximale de 10 minutes sur la zone identifiée.

2024-01-15.18

**RÈGLEMENT 2024-750 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RU 2023-02 SUR LES STATIONNEMENTS — PRÉSENTATION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2024-750 et ont pu en prendre connaissance;

MOI, MARCELLA DAVIS GERISH, DÉPOSE

Le projet de *Règlement numéro 2024-750* modifiant le *Règlement numéro RU 2023-02 sur les stationnements*;

QUE ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

2024-01-15.19

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-751 RELATIF À LA CIRCULATION — AVIS DE MOTION**

MOI, MICHEL DESROSIERS, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le *Règlement numéro 2024-751 relatif à la circulation* sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de prévoir les règles de conduite et d'immobilisation des véhicules routiers, ainsi que d'autres règles relatives à la circulation des véhicules routiers, de prévoir des dispositions particulières applicables aux piétons et aux bicyclettes et à l'utilisation des chemins publics afin de compléter et ajouter aux règles établies au Code de sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2).

2024-01-15.20

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS	
<b>QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL</b>		
Michael GRAYSON 1085, rue Massawippi	Q	Doit-on payer l'ensemble des frais pour les travaux sur le chemin du lac ?
	R	Oui – mais une majeure partie est payée par une subvention et c'était obligatoire en raison de question de sécurité.
Michael GRAYSON 1085, rue Massawippi	Q	Qui va surveiller les règles de stationnement suite au à la présentation et au dépôt du règlement?
	R	La Sureté du Québec a le pouvoir d'appliquer le règlement de la Municipalité – Explications fournies par Mme Davis-Gerrish
Michael GRAYSON 1085, rue Massawippi	Q.	Info sur l'écocentre (Ressourcerie des Frontières)
	R.	Nous avons communiquer avec eux. Leurs bureaux ouvrent le 22 janvier prochain. Mais nous travaillons actuellement sur ce dossier. Nous attendons donc un retour de leur part afin de voir la possibilité de prendre entente avec eux. Sherbrooke ils étudient notre demande mais ils ont un enjeu avec une difficulté à répondre aux besoins des Sherbrookoïis. Nous sommes également en attente d'une réponse de Magog. Mais eux aussi ont cet enjeu. Le conseil travaille là-dessus.
Mme DANGOISSE 55, Lafleur	Q.	Pourquoi ramener le stationnement payant à North Hatley?
	R.	Équilibre budgétaire quant à l'entretien du stationnement.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
15 JANVIER 2024**

Claude GENDRON 465-471, chemin de la Rivière	Q.	Problème de déneigement sur McKay, il faut mettre du sel et non du sable.
	R.	rue McKay – Pris en note par le conseil
Claude GENDRON 465-471, chemin de la Rivière	Q.	Règlement sur la taxe d'eau – est-ce qu'il y a des développements? Problème quant à la lecture du compteur d'eau.
	R.	Une rencontre est prévue avec le citoyen concernant la taxe d'eau. Pour la lecture du compteur d'eau, M. Belisle communiquera avec lui.
Jean-François LOISELLE 3105, chemin Capelton	Q.	Comité organisateur de la fête nationale – Endroit?
	R.	Le canton de Hatley a eu beaucoup de changement dans leur direction dont un nouveau DG. Une rencontre aura lieu avec eux afin de discuter des loisirs et activités.
Jean-François LOISELLE 3105, chemin Capelton	Q.	Est-ce que l'étude sur la Marina sera publique
	R.	Non – . Le mandat ainsi que le contrat ne sera pas présenté. Une présentation sera faite à la population des résultats de l'étude
Michael GRAYSON 1085, rue Massawippi	Q.	Développement sur le projet du centre communautaire à la plage Pleasant View, qui est le gérant du projet
	R.	Mandat fait pour un chargé projet. Nous n'avons pas encore de nouvelles. Mais nous tiendrons la population au courant. Mandat donné à Speer Renovation.
Jean-François LOISELLE 3105, chemin Capelton	Q.	Comité de démolition
	R.	Le comité est à repenser le comité.
Claude GENDRON 465-471, chemin de la Rivière	Q.	Est-ce possible d'avoir les avis des réunions extraordinaires plus rapidement.
	R.	Benoit Tremblay : les avis sont envoyés au minimum 48h avant.

2024-01-15.21

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19H47 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.